

## Crénorien. La réaction de Vent de délires et C du vent

Dans un communiqué, les Associations Vent de délires et C du vent s'expriment suite à la décision du préfet en faveur du projet de Crénorien.

### Désertification

Elles constatent que les élus locaux, « en multipliant les avis favorables de construction d'éoliennes, vont favoriser la désertification de la partie nord de la commune, les éoliennes déjà implantées mettant les nerfs des riverains à très rude épreuve, ceux de Kervir étant particulièrement sollicités malgré les bonnes paroles distillées par le maire et les sociétés mises en cause. Nous sommes surpris que les élus aient si peu de considération pour les habitants de la zone concernée ».

Les deux associations jugent erronées les données de production



*Se basant sur les déboires que connaissent les riverains de Miné-Kervir, les deux associations se mobilisent contre le projet de Crénorien.*

avancées par les promoteurs : « Nous n'avons jamais obtenu de la part des promoteurs et de l'État, d'éléments sur la production réelle, malgré nos demandes répétées ». Concernant les potentialités de l'éolien : « L'honnêteté intellectuelle consiste à présenter des chiffres avec une argumentation non farfelue ».

Les deux associations rappellent aussi que la faible production d'électricité par les éoliennes nécessite la construction de centrales à gaz pour compenser l'absence de vent : « La commune pourra s'enorgueillir d'avoir participé généreusement à l'augmentation de la facture énergétique des ménages, engendrée par le surcoût de vente de cette faible production ».

### Réunion jeudi 27

L'association Vent de délires,

« devant le mépris le plus total des élus, tant concernant le droit au sommeil de tout individu que celui à jouir d'un environnement agréable », propose une réunion à tous les habitants de la zone concernée, jeudi 27, à 20 h 30, à l'espace Y.-Gwemig avec, comme ordre du jour, la défense des intérêts des habitants.

« Il ne reste plus aux habitants de toute cette partie nord, concernant Scaër et Leuhan, qu'à utiliser tous les moyens légaux mis à leur disposition pour maintenir la valeur de leur patrimoine, préserver leur santé, faire respecter leur environnement et garantir leur droit au sommeil et celui de vivre en zone rurale dans un endroit qu'ils avaient choisi, avant la destruction des sites par des machines qui n'ont pas encore prouvé leur intérêt sur le plan économique, sauf pour les promoteurs ».